



- Adresse : Montagne Evasion, Maison du Sport, 3 rue de la Liberté 38130 Echirolles
 - Courriel : montagne.evasion@laposte.net - Tél : 04 76 09 46 53 (répondeur)
 - Site : www.montagne-evasion38.fr
-

Compte-rendu du conseil d'administration du 02 octobre 2024

Rédactrice : M.Noëlle BOMBENGER

Présents : MN. Bombenger, M. Bouyneau, A. Cabrera, J. Coquard, Ch. Driol, Y. Fargier, J. Gilbodon, R. Gomez, M. Holtzer, A. Lescure, G. Malé, J.P. Paissaud, A. Perrin, J.C. Rave, J. Revel-Mouroz, N. Tartamella, N. Vanin.

Invité : P. Holtzer

Absente : W. Belle

Excusés : R. Gavaille, F. Besset (pouvoir à Y. Fargier), M. Bronner (pouvoir à M. Holtzer), J. Buratti (pouvoir à A. Perrin), E. Descombes (pouvoir à J. Gilbodon).

Ordre du jour :

- Approbation du CR du CA du 19 juin 2024
- Point sur la saison d'été
- Point sur les inscriptions d'automne
- Point sur le forum des associations
- Point sur la Rencontre ME du 14/10/24
- Point sur la marche nordique
- Bilan de la saison de printemps
- Orientation sur la saison d'hiver
- Prévisions du calendrier des prochaines réunions
- Passage à l'association collégiale (membres, statuts...) ***
- Préparation des AG prévues le mercredi 13 novembre
- Questions diverses

Approbation du CR du CA du 19 juin 2024

Aucune remarque pour ce compte rendu. Il est adopté à l'unanimité.

Point sur la saison d'été

Malgré les difficultés d'organisation, les activités proposées ont été bien perçues. Les participants ont été satisfaits. Cette expérience est à renouveler en y apportant quelques améliorations.

Point sur les inscriptions d'automne

Après le renouvellement des adhésions, à ce jour Montagne Evasion compte 236 adhérents.

Un certain nombre d'anciens ne se sont pas réinscrits. Il est souligné que les nouveaux inscrits sont relativement jeunes (jeunes retraités ou bientôt retraités).

Point sur le forum des associations

Le stand M.E a été largement visité. Á la suite, une dizaine de personnes sont venues s'inscrire à la permanence du vendredi matin.

Point sur la Rencontre ME du 14/10/24

M. Holtzer souligne une nouvelle fois l'intérêt d'une telle rencontre avec la fédération départementale de la chasse ; les chasseurs partageant le même territoire que les randonneurs. Les actions de cet organisme sont souvent méconnues.

À ce jour, une trentaine d'adhérents sont inscrits pour cette soirée.

Point sur la marche nordique

Le contact avec Michelle DESQUIN animatrice de marche nordique dans une association dédiée, comptant environ 35 participants est toujours d'actualité. Les discussions se poursuivent afin d'envisager un rapprochement de cette association avec M.E.

J.P. Paissaud indique qu'un petit groupe de personnes ayant participé à l'activité « Marche nordique » de M.E., lorsqu'elle fonctionnait, continue de se retrouver le lundi et le mercredi matin, d'une manière informelle sans pratiquer réellement la marche nordique.

Bilan de la saison de printemps et de l'année écoulée (2023-2024)

J. Coquard souligne que le bilan détaillé des activités a été envoyé aux animateurs, il sera envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Globalement, le bilan des activités pour l'année écoulée est positif avec un solde d'environ **2 300€**, il se décompose de la manière suivante :

Automne 2023 : déficit - 1200€

Hiver 2024 : Positif + 1100€

Printemps + été 2024 : Positif +2400€

Ce solde positif s'explique par plusieurs paramètres :

- L'abandon du bus (remplacé par le covoiturage avec utilisation de « La marmotte ») pour les sorties du mardi.
- Lors de la session de printemps une sortie du forfait du jeudi jour, (donc avec bus) n'a pas pu avoir lieu en raison de la météo.

Le montant de ce bilan positif sera affecté au fur et à mesure de nouveaux projets envisagés tel que refonte du site internet, formations, provision pour le 45^{ème} anniversaire de M.E, etc...

À noter que pendant l'année écoulée, il n'y a pas eu de formation. Cependant, il faut envisager pour les animateurs la formation avec l'ANENA.

M.Holtzer signale que la formation de recyclage « secourisme » peut être faite gratuitement par la MACIF.

Orientation pour la saison d'hiver

P. Holtzer sollicite le conseil d'administration pour que les sorties raquettes à la journée de la prochaine saison soient effectuées le mardi plutôt que le jeudi, en raison du nombre restreint d'animateurs et pour .Cela ne viendrait pas gêner les sorties ski de piste qui ont lieu le mardi et qui semblent avoir moins d'amateurs qu'il y a quelques années.

L'activité ski de fond continuera d'avoir lieu le jeudi en covoiturage. G. Vionnet-Fuasset devrait prendre la responsabilité de cette activité.

Pas de changement pour les sorties raquettes le jeudi ½ jour, en bus et départ à 12h.

L'ensemble des membres du CA se prononce pour que les sorties raquettes à la journée soient effectuées le mardi, après sondage effectué auprès des participants.

Après plusieurs consultations d'adhérents intéressés par les raquettes jour, les animateurs ont décidé de revenir sur la décision relative au changement de jour. De ce fait, les sorties raquettes jour sont maintenues le jeudi aux mêmes dates que les sorties raquettes ½ jour.

Les inscriptions pour la saison d'hiver auront lieu le jeudi 5 décembre.

Dates des sorties :

Mardi, 14 – 21 – 28 janvier et 4 – 11 – 18 février 2025

Jeudi, 16 – 23 – 30 janvier et 6 – 13 – 20 février 2025

Les vacances scolaires d'hiver pour notre zone débutent le 22 février et se terminent le 9 mars 2025.

Les sorties supplémentaires pourront avoir lieu les mardis 11 et 18 mars et les jeudis 13 et 20 mars 2025.

Les tarifs de l'hiver 2024 seront reconduits sur ceux de l'automne.

La location des DVA restera à 30 € pour la saison. Si le nombre de demandes de location DVA augmente il pourra être envisagé d'acheter d'autre matériel. À noter que le prix de la location sert à la révision régulière tous les 3 ans.

Le CA se prononce favorablement pour l'achat de DVA supplémentaires si nécessaire.

Remboursement exceptionnel de forfaits pour la saison d'automne.

2 adhérents ont demandé le remboursement de leur forfait pris pour la saison d'automne qu'ils n'ont pas pu entamer en raison :

Pour l'un, raison médicale avec certificat médical.

Pour l'autre, raison familiale très exceptionnelle.

Le CA se prononce à l'unanimité pour le remboursement des forfaits aux personnes intéressées.

Autres informations et questions.

Les sorties complémentaires et supplémentaires de l'automne auront lieu en covoiturage - inscription obligatoire, coût de la sortie : 15€.

Concernant le « culturel » :

La sortie du 23 septembre à Livet s'est bien déroulée (24 participants).

La sortie en bus à Martigny (Suisse), prévue le 28 octobre, affiche complet (49 participants). Quelques personnes sont inscrites en liste d'attente. Il reste à fixer le coût réel de cette sortie et solliciter les participants pour « le reste à régler ».

Le voyage de l'année 2025 se fera en Irlande du sud avec « Carpe Diem », du 14 au 21 mai 2025. Le projet est toujours en cours d'études. Les préinscriptions sont ouvertes.

L'équipe est à la recherche d'une soirée « spectacle » pour décembre ou janvier prochains.

La question est posée pour déterminer si R. Gavaille (ancien animateur, président d'honneur) doit payer ou non les sorties auxquelles il participe.

Il est ajouté que René continue d'assurer la tâche de « messenger » du répondeur chaque semaine.

Les membres du CA votent en faveur de la gratuité accordée à R. Gavaille pour cette saison d'automne (0 voix contre, 4 abstentions).

Il est également admis qu'un animateur qui n'exerce plus les fonctions d'animateur, mais qui continue d'effectuer des tâches récurrentes au sein de l'association, ne paiera pas les sorties « rando » auxquelles il participe.

A. Perrin s'inquiète de savoir si un dossier de subvention doit être déposé en Mairie, dans la mesure où nous ne demandons pas de subvention pour financer un projet particulier.

Un contact sera pris avec la responsable en mairie pour savoir ce qu'il faut remplir de façon systématique.

Passage à l'association collégiale.

M. Holtzer rappelle les constats : aucune candidature ne s'est manifestée pour la fonction de président, malgré les nombreuses sollicitations. pour la prochaine AG.

Le dernier CA a voté pour que l'administration de M.E. soit assurée par une assemblée collégiale à l'issue de la prochaine A.G.

Lors d'une réunion du groupe « collège » le 20 septembre 2024, des **membres** se sont portés **volontaires** pour composer un prochain collège qui sera soumis au vote des adhérents lors d'une prochaine A.G. extraordinaire (voir liste dans le compte rendu de réunion du groupe le 20 septembre 2024).

Les volontaires au sein du collège, s'appuient sur des groupes de travail qui existent déjà (animation rando, intendance, administration générale, culturel, etc...). Un membre du collège pourra déléguer à un membre de son groupe de travail, tout ou partie, en fonction d'accords qui seront libellés dans le règlement intérieur.

L'utilisation du vademecum doit être un support et une aide pour le travail du collège.

Les projets de décision à prendre sont travaillés en amont par les groupes de travail.

Les grands secteurs de gestion nommeront un interlocuteur privilégié pour assurer les relations. Ex : la personne chargée de la trésorerie pour les relations avec les organismes bancaires.

Des adhérents ont signalé avoir des compétences particulières et leur accord pour être sollicités sans problème, par exemple Sylvain VALOIS pour l'informatique.

Sylviane DELEPLANQUE a proposé de renforcer le pôle « secrétariat »

Qu'en est-il de la représentation des adhérents « usagers » au collège ? Le débat s'est engagé pour exprimer les critères d'un « représentant lambda des usagers. Les uns estimant qu'un « ancien » est peut être plus à même de faire remonter des informations ; les autres estimant « qu'un regard nouveau » serait plus profitable.

J.Michel MILESI avait fait part de son intérêt pour cette fonction. Il doit donner une réponse définitive la semaine prochaine.

Enfin, une nouvelle fois la question est posée aux membres présents du CA pour savoir si certains d'entre eux souhaitent se porter volontaires pour le collège : aucune personne ne se manifeste, quelques uns se disent prêts à participer à des groupes de travail ; J. REVEL-MOUROZ indique qu'il est disponible pour toute demande à laquelle il peut apporter son aide ; Y. FARGIER indique qu'elle peut participer aux groupes de travail « secrétariat » et « culturel ».

Etude de la proposition de nouveaux statuts à soumettre à la prochaine AG.

Une proposition de nouveaux statuts a été élaborée (voir c. rendu de la réunion de collège du 20 septembre)

M. Holtzer souligne que certains points ont été soumis à un juriste.

Certains articles restent à préciser.

Art.9-1

Le CA vote positivement pour que les membres du collège soient élus pour un mandat de 2 années et soient rééligibles.

Art. 9-2

Les membres du collège assurent la représentation des différentes fonctions réparties en 6 départements :

- Coordination d'activités (activités sportives et activités culturelles)
- Trésorerie
- Secrétariat
- Coordination générale
- Outils numériques (site, paiement en ligne, travail collaboratif, bureautique)
- Communication interne et externe.

Art. 11

Modification : « ... Elle approuve les comptes de l'exercice clos. Le budget prévisionnel lui est présenté. »

Art.12 concernant les notions de quota non atteint, modification :

« Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire est à nouveau convoquée dans le quart d'heure suivant. »

Dernière phrase : « ...Votent les adhérents à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours. »

A la suite des discussions sur les précisions à apporter aux statuts proposés, Le CA approuve à l'unanimité ces statuts.

Conséquences sur les AG prévues le 13 novembre 2024.

Une 1^{ère} AG ordinaire se tiendra pour le bilan de l'année écoulée et constater la démission de l'ensemble des membres du CA et l'orientation de l'administration de M.E. vers une assemblée collégiale. A la suite une 2^{ème} AG extraordinaire suivra pour le vote des nouveaux statuts, et l'élection des membres du collège.

Pour cela :

A. Perrin fera une liste pour la démission des membres du CA qui sera signée par chacun des membres.

M. Holtzer fera vérifier les nouveaux statuts par un juriste.

Les nouveaux statuts devront être joints aux convocations.

2 listes de votants sont à dresser : l'une pour les adhérents votant pour l'exercice clos, l'autre pour ceux votant pour l'exercice en cours.

Lors de l'AG extraordinaire, le vote des nouveaux statuts se fera à main levée, celui pour l'élection des membres du collège se fera à bulletin secret.

La convocation à l'AG ordinaire se fera pour 18h, l'AG extraordinaire aura lieu ¼ d'heure après la clôture de l'AG ordinaire. Après avoir présenté les projets pour l'année en cours et répondu aux questions diverses, le pot de l'amitié risque d'être repoussé à 21h.

Un lourd travail de préparation avec informations envers les adhérents doit rapidement se concrétiser.

En fin de réunion, une question est posée à G.Malé concernant les discussions avec les banques pour l'étude du passage à une plateforme numérique et au paiement en ligne : rien de nouveau à ce sujet pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain conseil d'administration : mercredi 16 octobre 2024 à la Maison des Associations

